

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 011 DU 14 JANVIER 2021 PORTANT NOMINATION DES DIRECTEURS DE PROGRAMMES ET DES CONSEILLERS TECHNIQUES AU BUREAU D'ETUDES STRATEGIQUES ET DE DEVELOPPEMENT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/063 du 22 septembre 2020 portant Modification du Décret n°100/141 du 25 août 2008 portant Réorganisation des Services de la Présidence de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/096 du 13 novembre 2020 portant Modification du Décret n°100/96 du 27 mars 2013 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Bureau d'Etudes Stratégiques et de Développement ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés :

- Directeur du Programme de Développement Agricole et Sécurité Alimentaire :

Dr. Ir. MIBURO Zacharie.

- Directeur du Programme de Développement de l'Energie, des Mines, des Infrastructures et des Logements Sociaux :

Monsieur HABONIMANA Siméon.

- Directeur du Programme de Développement Industriel et Commercial :

Dr. Ir. NIRAGIRA Sanctus.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'OU'.

- Directeur du Programme de Protection de l'Environnement, des Changements Climatiques et du Dividende des Ressources Naturelles :

Dr. Ir. NTAKIRUTIMANA Léonard.

- Directeur du Programme de Développement des TIC et du Climat des Affaires :

Monsieur NIZIGIYIMANA Innocent.

- Directeur du Programme de Planification Economique, du Suivi et Evaluation de l'Action Gouvernementale :

Madame NTIRAMPEBA Jeanne Marie.

Article 2 : Sont nommés Conseillers Techniques :

1. Au Programme de Développement Agricole et Sécurité Alimentaire :

- Conseiller chargé du Développement Agricole :

Monsieur SENTORE Léonard ;

- Conseiller chargé de la Sécurité Alimentaire :

Ir. MANIRAKIZA Léopold ;

- Conseiller chargé de l'Agrobusiness et de l'Agro-Industrie :

Monsieur MANIRAMBONA Richard.

2. Au Programme de Développement de l'Energie, des Mines, des Infrastructures et des Logements Sociaux :

- Conseiller chargé de l'Energie et des Mines :

Ir. NIKOYANGIZE Firmin ;

- Conseiller chargé des Infrastructures et des Logements Sociaux :

Monsieur MBAZABAHIZI Médard.

3. Au Programme de Développement Industriel et Commercial :

- Conseiller chargé du Développement Industriel :

Madame SINDAYIGAYA Espérance ;



- Conseiller chargé du Développement Commercial :

Madame NDAYISABA Ode.

4. Au Programme de Protection de l'Environnement, des Changements Climatiques et du Dividende des Ressources Naturelles :

- Conseiller chargé de la Protection de l'Environnement et des Changements Climatiques :

Monsieur NSHIMIRIMANA Donat ;

- Conseiller chargé du Dividende des Ressources Naturelles :

Madame KWIZERA Alphonsine.

5. Au Programme de Développement des TIC et du Climat des Affaires :

- Conseiller chargé du Développement des TIC :

Monsieur HAKIZIMANA Hilaire ;

- Conseiller chargé de la Promotion des Investissements et du Climat des Affaires :

Monsieur RUFYIRI Ferdinand.

6. Au Programme de Planification Economique, du Suivi et Evaluation de l'Action Gouvernementale :

- Conseiller chargé de la Planification du Développement Economique et Social :

Monsieur MAJAMBERE Tharcisse ;

- Conseiller chargé du Mouvement Coopératif et du Portefeuille des Entreprises :

- **Madame NIYUHIRE Jacqueline.**

Article 3 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 4 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 24 janvier 2021,

Evariste NDAYISHIMIYE,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

